

SYNDICAT MIXTE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE SALAISE-SABLONS



COMITÉ SYNDICAL

Procès-verbal de la séance du

Vendredi 9 octobre 2026 à 9h

Membres présents :

Pour ENTRE BIEVRE ET RHÔNE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

- Madame Sylvie DEZARNAUD
- Monsieur Robert DURANTON
- Monsieur Gilles VIAL
- Monsieur Laurent TEIL
- Monsieur André MONDANGE

Pour le CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES :

- Monsieur Thierry KOVACS
- Madame Michèle CEDRIN
- Monsieur Vincent GAY
- Monsieur Christophe BOUVIER

Membres excusés :

- Monsieur Julien VUILLERMARD
- Monsieur Yannick NEUDER
- Madame Géraldine BARDIN-RABATEL
- Madame Nathalie BERANGER
- Monsieur Claude LHERMET
- Monsieur Xavier PARISOT

Assistaient à la séance sans voix délibératives :

- Monsieur André MONDANGE, suppléant de M. Gilles VIAL – CC EBER,
- Monsieur Jean-Louis COPIN, secrétaire général – Sous-préfecture de Vienne,
- Madame Annie AUGIER, Directrice du Développement stratégique – CCI Nord Isère
- Monsieur Thomas VINETTE, Chef de projet aménagement économique – CC EBER
- Madame Caroline MUSCELLA, cheffe de projet foncier économique stratégique - REGION Auvergne Rhône Alpes,
- Monsieur Jean-Marc TARDY, Directeur de l'aménagement – Isère Aménagement,
- Madame Géraldine OLLIVIER, Responsable technique et environnement – Inspira,
- Madame Caroline VACHAL, Responsable communication et concertation – Inspira,

- Monsieur Thierry DENARIE, Chargé de développement économique territorial – Inspira.
- Monsieur Lionel GUILLERMET, Directeur - Inspira

Monsieur Thierry KOVACS, Président du Syndicat mixte, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

- **Monsieur Laurent TEIL** est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 28 août 2026 n'appelle pas de remarques particulières.

- Il est approuvé à l'unanimité.

M. le Président rapporte les décisions prises par délégation.

Il précise ensuite que le rapport 2026/657 relatif à l'adhésion à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire santé 2027-2032 mise en place par le Centre de gestion de l'Isère qui sera présenté à délibération a été modifié et ne portera uniquement que sur l'adhésion au contrat cadre du CDG38 et pas sur la participation employeur.

M. le Président lance ensuite les délibérations inscrites à l'ordre du jour du Comité Syndical.

Délibération 2026/654 – Approbation du CRAC 2025

Dans le cadre du contrat de concession signé avec la SPL Isère Aménagement, M. Jean-Marc Tardy, Directeur de l'aménagement d'Isère Aménagement présente le compte rendu annuel de la concession : état d'avancement de l'opération, bilan financier au titre de l'année 2025 et les perspectives 2026 et suivantes avec notamment le travail à engager sur le plan guide.

Suite à cette présentation, M. le Président constate que la rémunération de l'aménageur est de 302 000 € et demande que des précisions soient apportées lors d'un prochain bureau. Il demande également une stabilité dans la programmation du financement des collectivités.

Concernant le plan guide, M. Robert Duranton indique qu'il faudra prendre en compte la baisse des surfaces commercialisables liées à la mise en place de la MC9 et aller dans le sens d'économies. M. Vincent Gay rappelle le besoin de bien définir les bases du plan guide. M. le président précise que ce travail va bien être engagé avec les élus du syndicat mixte, les partenaires et les services de l'Etat en rappelant que l'objectif est d'attirer les projets industriels et pas la logistique au service des territoires voisins.

M. le Président souligne enfin que la dynamique actuelle est positive, avec d'une part les réalisations concrètes sur le secteur Nord et l'objectif de commercialisation d'ici 2030 et d'autre part la réflexion sur le sud avec le nouveau plan guide.

Après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé à l'unanimité de :

- Approuver le CRAC 2025 présenté
- Approuver le versement d'avances sur cession d'équipement public conformément au bilan prévisionnel 2026 d'un montant de 1 000 000 € HT
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Délibération 2026/655 - Approbation de l'avenant 14 du contrat de concession avec Isère aménagement

M. le Président présente l'avenant 14 au contrat de concession afin de prendre en compte l'adaptation de l'échéancier des dépenses et recettes de l'opération avec les modalités de financement de l'opération (participation pour remise d'ouvrage, participation concédant), le changement de directeur de projet et le bilan financier de l'opération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé à l'unanimité de :

- Approuver la proposition d'avenant n°14 au traité de concession
- Autoriser le Président à signer cet avenant n°14 et à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de cette délibération.

Délibération 2026/656- Approbation du Rapport annuel de l'élu mandataire au sein de la SPL Isère Aménagement – Exercice 2025

Le rapport annuel 2025 de la SPL Isère Aménagement est présenté par le représentant du Syndicat Mixte, M. Robert Duranton, élu siégeant au sein de la SPL.

Après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé à l'unanimité de :

- Prendre acte du rapport annuel de l'élu mandataire pour l'année 2025
- Autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à la bonne exécution de cette délibération

Délibération 2026/657 - Adhésion à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire santé 2027-2032, mise en place par le Centre de gestion de l'Isère

M. le Président indique que le projet de délibération a été modifié suite à l'avis défavorable du Comité Social Territorial. Il est en effet retiré de la délibération la décision portant sur la participation de l'employeur à la mutuelle car le projet de délibération prévoyait une modulation de la participation en fonction du niveau de garantie choisi. Cette délibération sera inscrite au prochain comité syndical, après un nouvel avis du CST. Le Comité syndical accepte, à l'unanimité, que la délibération soit présentée.

Il est ainsi proposé aux élus qu'à la date du 1er janvier 2027 le Syndicat mixte adhère au contrat-cadre mutualisé de protection sociale complémentaire santé contractée par le CDG38 avec la MNT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical a décidé à l'unanimité de :

- Approuver l'adhésion au contrat cadre du CDG38
- Autoriser le Président à prendre toutes les mesures et à signer les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération..

Questions diverses

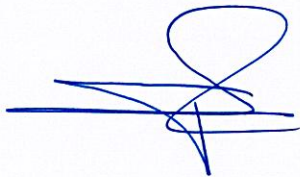
M. Gilles Vial rend compte de l'assemblée générale d'Inspira Entreprise.

Il précise qu'une dynamique est lancée pour développer des actions, notamment en matière RH, mais informe les élus du Comité Syndical qu'il n'y a pas eu de candidature à la Présidence de l'association. Une nouvelle AG a été convoquée le 26 novembre 2026 afin de compléter les membres du bureau et d'élire un Président.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions, Monsieur le Président remercie l'ensemble des participants pour leur présence et **rappelle qu'un comité syndical est prévu le mardi 15 décembre 2026 à 9h.**

La séance est levée à 10h45.

**Le Président,
Thierry KOVACS**

A blue ink signature consisting of a large loop at the top, followed by a horizontal line, and then a series of smaller loops and strokes.

**Le secrétaire de séance
Laurent TEIL**

A blue ink signature consisting of a long, sweeping horizontal line at the top, followed by a large loop and then a series of smaller strokes.